



# Françoise FÉRAT

Sénateur de la Marne

Conseillère départementale

## LA LETTRE

## ÉDITO

## Janvier 2018

© Michel Jolyot



L'année 2018 s'est ouverte avec des annonces importantes du Gouvernement qui impactent directement ou indirectement les collectivités locales. La première annonce est l'annulation de la construction de l'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes. Il sera question cette année de l'avenir de la ZAD et du départ volontaire ou non des occupants de cette zone agricole. Le département de la Marne se sent aussi concerné par cet abandon car nous allons pouvoir défendre encore plus activement l'intérêt de l'aéroport de Vatry auprès de l'Etat. La deuxième annonce de ce mois de janvier est le retrait de la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025. Certains élus locaux, notamment dans le bassin rémois, ont exprimé leur déception suite à cette décision puisque Reims était retenue avec 15 autres villes pour l'organisation de cet événement. Une mobilisation avait su se fédérer autour de la bioéconomie dans la perspective de ce rendez-vous mondial ; le travail n'est pas perdu malgré tout pour valoriser ce développement économique d'une autre manière. Au Parlement de nombreuses mesures seront normalement présentées avant l'été. Les principaux textes débattus en ce début d'année sont les habilitations à prendre par ordonnances les mesures pour le

renforcement du dialogue social ; la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations et celui de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ensuite, devraient venir le projet de loi organique relatif à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie ; un texte sur l'enseignement supérieur ; le droit à l'erreur ; le logement ; le Grand Paris ; l'apprentissage ; les retraites ; la programmation militaire et l'examen de la réforme constitutionnelle voulue par le Président de la République (voir article ci-dessous). Le Sénat continuera son travail de réforme et d'amendement équilibré pour nos territoires et justes pour nos concitoyens.

## L'actualité au Sénat en janvier

---

© Sénat



[L'actualité au Sénat en janvier](#)

## Membre de Paris-Saclay

---

© pixabay.com



Fin décembre, le Sénat m'a désignée comme membre titulaire du Comité consultatif du conseil d'administration de l'établissement public de Paris-Saclay. Il s'agit d'un impressionnant territoire et cluster de développement et d'innovation. Notamment, centre de rayonnement mondial, Paris-Saclay est un projet scientifique, économique et d'aménagement du territoire majeur pour la France et l'Europe (excellence académique, renommée des établissements d'enseignement supérieur, concentration d'activités de recherche et développement, force industrielle des pôles d'activités, etc.). L'aménagement de cet ensemble doit durer encore quinze ans environ pour permettre de regrouper à terme entre 20 et 25 % de la recherche française. Le projet Paris-Saclay vise à créer un pôle d'excellence autour de la science et de la technique de dimension internationale, comparable à la Silicon Valley. Les premières implantations d'organismes de recherche datent de l'après-guerre. Le territoire s'est par la suite développé à plusieurs reprises pendant les années 1970 et 2000: École polytechnique, CentraleSupélec, constitution de l'Université Paris-Saclay. Plusieurs grandes écoles, dont AgroParisTech, l'ENS Paris-Saclay, Télécom ParisTech et l'ESTACA doivent compléter le campus en déménageant sur le plateau de Saclay à l'horizon 2019. De nombreuses entreprises françaises et internationales sont présentes à Paris-Saclay (Air Liquide, Airbus Group, Danone, General Electric, Safran, Siemens, Thalès, etc.). Membre de la commission des affaires économiques, je serai très investie dans ce projet structurant pour l'économie française du XXIème siècle.

## La galette des boulangers au Sénat

---

© D.R.



Mardi 16 janvier, j'ai assisté à la réception à l'occasion de la galette des rois offerte par la Confrérie nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie française en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat, de Sophie Primas, Présidente de la commission des affaires économiques et de Catherine Dumas, co-Présidente du Club de la Table française. Cette rencontre m'a permis de témoigner de mon implication totale auprès des artisans de notre pays. Il s'agit de reconnaître la passion du travail bien fait et de soutenir ces métiers vecteurs d'emplois et de création de richesse. Ces métiers de la boulangerie-pâtisserie en particulier contribuent à la renommée du savoir-faire français.

## Rencontre avec ALK

---

© pixabay.com



Mardi 23 janvier, à la demande la société ALK, j'ai rencontré en compagnie de mes deux collègues sénateurs marnais cette entreprise au Sénat. ALK est un laboratoire danois de recherche et développement spécialisé dans les traitements d'immunothérapie allergénique regroupant 2300 employés dans le monde. La filiale française est devenue la première du groupe et emploie 380 salariés implantés sur 3 sites : La Défense, Varennes-en-Argonne (Meuse) et Vandeuil dans la Marne. Suite à la publication du projet de recommandation du Collège de la Haute Autorité de Santé daté du 13 décembre dernier, leur principale interrogation est la baisse annoncée du

taux de remboursement des Allergènes Préparés Spécialement pour un seul Individu (APSI) qui représentent 90% de l'activité de l'entreprise. Il est avancé une baisse à 15% (voire 0% pour la forme injectable) pour le remboursement par la Sécurité Sociale (contre 65% aujourd'hui). Nous avons interpellé la Ministre de la Santé et la Haute Autorité à ce sujet.

## France-Ukraine

---

© pixabay.com



Mercredi 24 janvier, nous avons constitué le groupe interparlementaire d'amitié France-Ukraine et réélu mon collègue sénateur de l'Eure Hervé Maurey à la présidence de ce groupe. Situé près de la mer Noire, cet Etat de l'Europe de l'Est est considéré comme le deuxième pays d'Europe au regard de sa superficie et compte plus de 40 millions d'habitants. Instruments privilégiés de la coopération bilatérale entre les Parlements, ces groupes sont devenus des acteurs de premier ordre de la diplomatie parlementaire. Les missions effectuées permettent de mieux connaître la situation concrète des pays visités, mais aussi, de favoriser le rayonnement de notre pays, notamment en matière économique, commerciale et culturelle. Ils sont aussi

un bon support pour l'établissement de projets de coopération décentralisée et facilitent les contacts entre les sénateurs et les Français établis hors de France.

## Rencontre avec Gérard Larcher

---

© Sénat



Mercredi 24 janvier, Gérard Larcher, Président du Sénat, rencontrait les sénateurs du groupe Union centriste au Sénat afin d'évoquer avec nous le projet de réforme constitutionnelle envisagée par Emmanuel Macron. Le Sénat, représentant des collectivités territoriales et incontournable pour obtenir les 3/5 des parlementaires nécessaires à la réforme de la Constitution, est un partenaire privilégié. Les pistes envisagées par le Président de la République concernent la réforme du Conseil constitutionnel, du parquet et du Conseil Supérieur de la Magistrature, la suppression de la Cour de Justice de la République, la réduction du nombre de parlementaires, l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives ou encore la limitation du nombre de mandats dans le temps. Les échanges avec le Président de la Haute assemblée ont été importants et les propositions de notre groupe entendues et débattues. Il reste à savoir si la majorité présidentielle sera attentive aux opinions divergentes ou contradictoires.

## Audition Lactalis

---



A la suite de l'affaire Lactalis relative à la contamination à la salmonelle de laits pour nourrissons fabriqués par les usines du groupe, le Sénat a décidé de lancer une série d'auditions visant à entendre les différents acteurs (Etat, Lactalis, distributeurs). Le 24 janvier, j'ai participé à l'audition de Michel Nalet, directeur de la communication du groupe laitier devant la commission des affaires économiques. Nous avons cherché à comprendre les raisons de cet incident, le calendrier des rappels de produits effectués par le producteur et les distributeurs, les impacts de cette crise sanitaire et les mesures envisagées pour éviter sa reproduction. Le Sénat n'a pas souhaité se substituer à la procédure judiciaire qui ira à son terme mais éclairer le débat et donner des éléments d'information contradictoire à la population ; c'est pourquoi, ces auditions sont filmées et diffusées sur les médias.

[Ecouter l'audition de Michel Nalet](#)

## Assemblée parlementaire Francophonie

---

© pixabay.com



C'est au Palais Bourbon que nous avons installé l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) sous la présidence conjointe de Jacques Krabal, député et Philippe Mouiller, sénateur (photo ci-contre). J'ai été désignée membre du Bureau de la section française de cette assemblée internationale. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Par ses avis et recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie, elle participe à sa vie institutionnelle. Elle intervient devant les chefs d'Etat lors de ses

Sommets.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), elle engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone. L'APF mène un important travail de réflexion portant sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les Parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses Commissions.

Elle adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle adopte également des avis et des recommandations destinés à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie ainsi que des recommandations destinées aux Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage. Dans le monde, 52 sections (pays) sont membres de l'APF, 14 sont membres associés et 17 sont observateurs.

---

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

---

### Réponse ministérielle recensement

---

© pixabay.com



En octobre dernier, j'avais de nouveau attiré l'attention du ministre de l'économie et des finances sur les méthodes de recensement de la population faites par sondage par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). L'INSEE utilise depuis ces dernières années des techniques de sondage pour les communes de plus de 10 000 habitants devant a priori permettre, au terme d'un cycle de cinq ans, de recenser 40% de la population municipale et ainsi estimer le nombre total d'habitants de la commune. Or, des décalages importants ont été constatés par plusieurs maires entre les statistiques de l'INSEE et les informations démographiques collectées par les collectivités (déclarations fiscales, inscriptions scolaires...).

Cette constatation a été confirmée par des associations de représentants d'élus. D'ailleurs, le comité directeur de l'Association des Maires de France a adopté un vœu à l'unanimité pour clarifier les modes de calcul de la population municipale. J'avais demandé au ministre d'envisager une réflexion pour ouvrir un droit d'option pour les communes afin qu'elles puissent choisir entre le recensement par sondage, tel qu'il est pratiqué dans les communes de plus de 10 000 habitants, et le recensement général de la population municipale. La réponse ministérielle est disponible ci-dessous :

[Lire la réponse ministérielle](#)

## Réponse ministérielle Lévothyrox

---

© freedigitalphotos



Sensibilisée sur ce sujet de santé publique et interpellée par l'association des "Victimes du nouveau Lévothyrox du Grand Est", notamment par ma collègue conseillère départementale Marie-Thérèse Picot, j'avais questionné à nouveau la Ministre des Solidarités et de la Santé sur les solutions envisagées pour pallier les désagréments de la nouvelle formule du Lévothyrox.

La Ministre m'a répondu quelques jours après en me précisant que les effets indésirables sont semblables à l'ancienne formule mais que l'enquête de pharmacovigilance se poursuit. Elle préconise de réajuster le dosage avec un endocrinologue après le passage à la nouvelle formule du Lévothyrox, ce que les patients avaient déjà fait évidemment. Elle conclut que la nouvelle formule présente une meilleure stabilité et ajoute que celle-ci est parfaitement tolérée par la majorité des patients. A suivre !

[Lire la réponse ministérielle](#)

## Réponse ministérielle sépultures

---

© pixabay.com



J'ai interpellé la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées sur l'entretien des tombes des victimes civiles et des soldats morts en service. La loi prévoit les conditions d'entretien des tombes des soldats bénéficiaires de la mention « Mort pour la France ». En revanche, l'entretien des sépultures des victimes civiles, d'une part, obéit-il aux mêmes principes ? D'autre part, l'entretien des « carrés » dédiés aux soldats morts en service (hors conflits) incombe-t-il à l'Etat ? Dans la réponse ministérielle ci-dessous, la secrétaire d'Etat Geneviève Darrieussecq donnant des éléments de clarification dans la responsabilité d'entretien de ces sépultures.

[Lire la réponse de la secrétaire d'Etat](#)

## Réponse ministérielle sur la filière bois

---

© pixabay.com



J'avais attiré l'attention du ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les leviers avancés par la filière bois afin de développer la valeur ajoutée. La France dispose d'un des plus importants stocks de chênes au monde et la demande de grumes repart à la hausse retrouvant des niveaux de prix comparables aux années 80. Les limites à cette embellie résident pour la France dans le fait d'une faible valeur ajoutée et d'une stagnation, voire d'une baisse de la récolte. Les forestiers proposent des solutions à cette situation dans l'intérêt économique de la filière, et notamment l'augmentation de la récolte grâce à des modes de vente modernisés et le développement de la contractualisation. Ils envisagent également l'amélioration de l'approvisionnement des scieries isolées, la levée des freins et des obstacles à la récolte (acceptabilité des coupes, classement des bois dans les documents d'urbanisme, promotion des documents de gestion) et l'aide au renouvellement forestier.

[Lire la réponse ministérielle](#)

## Invitation Emmanuel Macron

---

© pixabay.com



Afin d'appuyer la demande des élus du secteur de Dormans d'inviter le Président de la République à la cérémonie en souvenir de la deuxième Bataille de la Marne au Mémorial de Dormans, j'ai adressé un courrier à Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées. Ce Mémorial est l'un des quatre monuments nationaux de mémoire de la Première guerre mondiale avec l'Ossuaire de Douaumont, la Nécropole de Notre-Dame-de-Lorette et Le Vieil Armand. Tous ont reçu la visite d'un Président de la République depuis 2014 dans le cadre des commémorations du Centenaire sauf Dormans. Il serait surprenant que le site dormaniste soit ignoré de l'agenda présidentiel au regard de l'importance du département de la Marne dans la Grande guerre. Je souhaite que la Secrétaire d'Etat en charge des questions de mémoire et des anciens combattants soit à même de convaincre Emmanuel Macron de donner une réponse positive dans les meilleurs délais afin de préparer au mieux cette cérémonie en hommage des Morts de 14-18.

### TER Vallée de la Marne

© pixabay.com



Avec mon collègue Yves Détraigne, nous avons interpellé Jean Rottner, nouveau président de la région Grand Est, ainsi que Valérie Pécresse et Xavier Bertrand respectivement à la tête des exécutifs régionaux de l'Île de France et des Hauts de France, sur la difficile situation des usagers de la ligne du TER de la Vallée de la Marne. Rien qu'entre le 20 novembre et le 6 décembre dernier, l'Association des usagers marnais de la ligne TER Vallée de la Marne a recensé plus de 18 retards sur les trains dits structurants que les abonnés empruntent quotidiennement à cause de défaillances matérielles, mais également 6 retards pour "mise en place tardive" de la rame ou de la locomotive et 3 retards pour "absence de personnel" !! Dans le même temps, il y a eu plus de 5 TER supprimés partiellement ou totalement, etc. La récente publication de l'enquête de l'association l'UFC-Que Choisir n'est pas pour rassurer. Elle confirme qu'en 2017, seuls 89,2 % des TER sont arrivés à destination avec un retard inférieur à 6 minutes et précise que dans le Grand Est, la situation s'est dégradée encore un peu plus avec une ponctualité en baisse de 1.98 % en 2017. Selon l'association, cette situation est d'autant plus inacceptable pour les voyageurs qui comptent sur le train pour se rendre notamment sur leur lieu de travail ou d'étude, que les retards se concentrent aux heures de pointe. Une réunion a été provoquée à la mairie d'Épernay le 18 janvier dernier autour des élus régionaux. La Région Grand Est, qui a pris conscience des enjeux, a présenté une série de mesures tant en matière de rénovation du matériel ou des installations qu'en matière de tarification et d'organisation. David Valence et Franck Leroy, vice-présidents respectivement en charge des Mobilités et de la Cohésion territoriale, accompagnés des conseillers régionaux Isabelle Pestre, Jean Notat et Thibaut Duchêne, ont annoncé l'arrivée de nouveaux trains Coradia Liner, confortables et modernes, avec 2 rames supplémentaires d'ici fin 2018 ; la réalisation de travaux de régénération sur les voies ferrées par SNCF Réseau, induisant une modification temporaire des dessertes ; l'application d'une nouvelle gamme tarifaire prévue à partir de septembre 2018 permettant de bénéficier de réductions de 30 à 50% par rapport aux tarifs actuels (abonnés et occasionnels). La Région Grand Est semble mettre les moyens, SNCF doit s'inscrire dans la dynamique.

### BDP à Magenta

© pixabay.com



Le 21 décembre dernier, j'ai eu plaisir à présider le comité consultatif annuel de la Bibliothèque Départementale de Prêt que les plus aguerris connaissent sous le nom de son sigle « BDP ». J'ai une empathie particulière pour cette « institution départementale » car elle est un allié structurant de la diffusion de la culture, notamment en milieu rural. A la tête du réseau départemental de lecture publique, la BDP œuvre au service des bibliothèques situées en milieu rural ou périurbain : plus d'une centaine font partie du réseau complétées par des communes desservies sous forme de prêts directs. Si le prêt de documents est sa vocation première, elle forme et aide également le personnel de ces bibliothèques, conseille les élus sur un projet d'aménagement ou encore participe à la mise en place d'animations culturelles (Jardin des mots, Place au théâtre, prêt de matériels et de valises pédagogiques, etc.). Nous avons pu nous rendre compte et faire le bilan des actions menées tout au long de l'année et préparer les projets envisagés en 2018. Notre rendez-vous s'est déroulé dans la récente bibliothèque municipale « Jean-Pierre Gauyacq » de Magenta. Je félicite l'équipe municipale et le personnel de la bibliothèque magentais pour la réalisation de cet équipement fonctionnel et chaleureux. Conçu avec beaucoup de luminosité et très confortable, les lecteurs peuvent en plus profiter d'un espace extérieur arboré et sécurisé pour se détendre auprès d'un bon livre. Bravo à tous pour ces initiatives en faveur de la culture !

Pour tout savoir sur la BDP, consultez le site <http://bdm.marne.fr/>



## Rencontre Foyer rémois

---

© pixabay.com



Avec mon collègue Yves Détraigne, nous avons rencontré la direction du Foyer Rémois au siège de leur structure à Reims afin d'évoquer le futur projet de loi relatif aux évolutions du logement, de l'aménagement et de la transition numérique qui devrait être présenté dans les prochaines semaines à l'initiative du Gouvernement. L'équipe marnaise de cette entreprise sociale pour l'habitat, filiale du groupe Global Habitat, souhaitait évidemment s'attarder sur les mesures relatives au logement social que la majorité présidentielle entend faire évoluer. Baisse des APL, financement de la rénovation urbaine, vente de logements sociaux, etc., sont au programme des modifications annoncées et étaient à l'ordre du jour de nos échanges. Nous avons aussi abordé le déroulement de la conférence du consensus sur le logement qui a eu

lieu au Sénat et qui aurait pour ambition, comme son nom l'indique, d'équilibrer les positions des parties prenantes et d'aboutir à un texte consensuel ; il faudra juger lors de la restitution complète de ces échanges. Je vous invite à consulter le site internet ci-dessous dédié à la conférence sur le logement dans lequel vous pouvez retrouver l'ensemble des contributions des acteurs et des professionnels et l'intégralité des débats. Toutes les contributions sont à adresser au mail suivant : [conference-logement@senat.fr](mailto:conference-logement@senat.fr). Nous avons aussitôt remonté les attentes des bailleurs auprès des sénateurs impliqués au quotidien dans les questions du logement social. Je resterai vigilante quant à la prise en compte des arguments des bailleurs sociaux dans le futur projet de loi.

[Consulter le site de la conférence du consensus sur le logement](#)

## Fête de la Saint-Vincent

---

© D.R.



Le saint patron des vignerons, Saint Vincent, mort en janvier 304, a été persécuté à l'époque du gouvernement romain. Ainsi, son culte se développa dans la plupart des régions viticoles, dont la Champagne. Dans les années 30, les confréries de la Champagne se regroupèrent à Epernay pour former l'Archiconfrérie Saint Vincent des Vignerons de la Champagne. Et à la fin du siècle, sous l'impulsion de Brigitte Chandon-Moët, coprésidente aux côtés de Michel Janisson, la célèbre fête allait prendre de l'ampleur, se rafraîchir et connaître une forte renommée. C'est tout d'abord à Epernay que la célébration de toute la Champagne a été fêtée ; comme le veut la tradition, une semaine avant le 22 janvier afin que les confréries puissent célébrer

Saint-Vincent dans leurs villages. J'ai participé aux festivités dans le canton de Dormans Paysages de Champagne où, comme dans toute notre belle appellation, ces célébrations festives et populaires marquent la nouvelle année en Champagne et assurent la cohésion et la fraternité de la corporation viticole champenoise.

## Courrier TGV

---

© pixabay.com



Exaspérée par les retards répétés des TGV (devenus InOui), j'ai écrit à Guillaume Pepy, président-directeur-général de la SNCF. Les différents rapports nationaux pointent le manque d'entretien des voies sur les lignes TER (voir article Vallée de la Marne ci-contre) de la part de la SNCF, souvent du fait de l'orientation du développement des lignes à Grande Vitesse. On pourrait ainsi imaginer une exemplarité sans faille dans la régularité et le service des TGV. Manifestement, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions puisque je constate régulièrement des retards depuis quelques mois sur la ligne Est desservant Reims par exemple. Bien souvent, le personnel de la SNCF ne nous fournit pas les raisons de ces délais allongés. Je le prends plusieurs fois par semaine et je trouve inconcevable et particulièrement inadmissible pour les clients de ne pas être certains de leurs temps de déplacement. Le service public ne doit pas être au rabais. Puisque la transition énergétique est en marche et que nous constatons tous la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, les transports en commun devraient être à même de convaincre nos concitoyens de laisser leurs voitures au garage et d'emprunter le train. La SNCF avait même un slogan annonçant « SNCF : à nous de vous faire préférer le train ! ». Je constate que les Français n'en sont pas totalement convaincus aujourd'hui et ne partagent pas cet élan. Je lui ai demandé de bien vouloir me préciser quelles sont ses volontés et ses engagements pour cette ligne absolument indispensable à l'attractivité du territoire marnais.

## Voeux 2018

---

© pixabay.com



Comme le veut la tradition, à l'occasion de ce début d'année, je me suis rendue dans de nombreuses communes marnaises pour les cérémonies de vœux des maires et présidents d'intercommunalités. Ces rendez-vous du mois de janvier sont toujours des moments agréables qui me permettent de mesurer le dynamisme de nos collectivités en termes d'actions et de projets. Quel plaisir de participer à ces rencontres qui ne sont pas qu'un « marqueur de début d'année » ou « une dégustation de galettes » mais dessinent les partenariats ! Nous y retrouvons tous les acteurs de la vie locale (élus, chefs d'entreprises, représentants institutionnels, responsables associatifs, artisans, forces de police et de gendarmerie, etc.) avec les habitants, pour échanger sur l'avenir. Les vœux sont des instants propices à la coopération, aux bonnes résolutions et aux idées les plus originales pour faire « bouger son territoire ». Nos collectivités rurales et urbaines sont pleines de ressources !

### CONTACT

---

#### Au Sénat

**Jonathan Rodrigues**

Tel : 01 42 34 24 88

E-mail : [f.ferat@senat.fr](mailto:f.ferat@senat.fr)

#### Dans la Marne

**Lucile Creton**

Tel : 03 26 58 15 23

E-mail : [francoise.ferat@orange.fr](mailto:francoise.ferat@orange.fr)

Site : [www.senateur-ferat.org](http://www.senateur-ferat.org)

[www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)